



Succession + procédure judiciaire ?

Par **Monica**, le **07/02/2009** à **14:55**

Bonjour, ma grand-mère paternelle est décédée le 05/02/08 et son mari étant décédée bien avant (en 1998), ses 6 enfants se retrouvent donc héritiers. Mon père (un des 6), étant décédé auparavant, soit en 2007, nous nous retrouvons mes frère et soeur et moi-même héritiers avec 1/18 chacun (1/6/3). Après un recel successoral constaté et rétabli, nous souhaitons faire une recherche auprès des banques. Une de mes tante souhaite lancer une procédure judiciaire contre nous pour sortir de l'indivision. Voici mes questions : Avons-nous le temps d'effectuer ces recherches avant que cette procédure soit lancée et qu'on ne puisse plus faire marche-arrière ? Si nous signons le compte de répartition est-ce que la procédure s'arrêtera ? Après répartition, est-ce qu'une autre procédure judiciaire peut-être lancée ? Merci d'avance pour vos réponses.